



## SOMMAIRE

---

<b>Article 1 : Périmètre</b>	<b>2</b>
<b>Article 2 : Objectifs généraux</b>	<b>3</b>
<b>Article 3 : Durée du Contrat</b>	<b>3</b>
<b>Article 4 : Programme d'actions</b>	<b>3</b>
<b>Article 5 : Programmation</b>	<b>4</b>
<b>Article 6 : Budget prévisionnel</b>	<b>4</b>
<b>Article 7 : Engagements des partenaires financiers</b>	<b>4</b>
7.1 Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	5
7.2 Engagement du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
7.3 Engagement du Département des Bouches-du-Rhône	7
7.4 Engagement de l'Europe	7
7.5 Engagement de l'État	8
<b>Article 8 : Engagements des maîtres d'ouvrage</b>	<b>8</b>
<b>Article 9 : Engagements de la structure porteuse</b>	<b>8</b>
<b>Article 10 : Pilotage du Contrat</b>	<b>9</b>
<b>Article 11 : Résiliation</b>	<b>9</b>
<b>Signatures</b>	<b>10</b>
<b>Annexe : tableau financier de synthèse</b>	<b>13</b>

## Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par son Directeur général,
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président,
- Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente,
- La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, représentée par son Maire,
- La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, représentée par son Maire,
- La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représentée par son Président,
- Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles, représenté par son Président,
- La Société d'économie mixte des Saintes-Maries-de-la-Mer, représentée par son Président,
- Le Conservatoire du littoral, représenté par son Délégué régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage, représenté par son Délégué régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse,
- Le Grand Port Maritime de Marseille, représenté par sa Directrice,
- La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, représentée par son Président,
- La Société nationale de protection de la nature (SNPN), représentée par son Président,
- La Fondation de la Tour du Valat, représentée par son Directeur,
- Le Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement (CPIE) Rhône Pays d'Arles, représenté par son Président,
- L'Association Migrateurs Rhône Méditerranée, représentée par son Président,
- L'Association des Amis des marais du Vigueirat, représentée par sa Présidente,
- L'Association syndicale autorisée (ASA) de Fumemorte, représentée par son Président,
- L'Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement de la Sigoulette, représentée par son Président,
- L'Association syndicale constituée d'office (ASCO) de l'égoût de Roquemaure, représentée par son Président,
- L'Association syndicale autorisée (ASA) du bassin des Saintes-Maries-de-la-Mer, représentée par son Président,
- L'Association syndicale constituée d'office (ASCO) des vidanges de Corrège Camargue Major, représentée par son Président,
- L'Association syndicale constituée d'office (ASCO) du canal du Japon, représentée par son Président,
- L'Association syndicale autorisée (ASA) du Bras mort, représentée par sa Présidente,
- L'Association syndicale constituée d'office (ASCO) Roubine de la Triquette, représentée par son Président,
- L'Association syndicale autorisée (ASA) de remembrement de Mas Thibert, représentée par son Président.

## Est convenu ce qui suit :

### ■ Article 1 : Périmètre

Le périmètre retenu pour la première phase du Contrat comprenait :

- pour la partie terrestre :
  - l'île de Camargue qui est comprise entre le Petit et le Grand Rhône et isolée du fleuve et de la mer au niveau hydraulique. Les canaux de drainage et d'irrigation organisent artificiellement les entrées et sorties d'eau dans le delta et créent des sous-bassins versants.
  - la petite Camargue saintoise, située entre le Rhône vif (ancien bras du Rhône marquant la limite départementale) et le Petit Rhône, et compartimentée en partie par les salins.
- une partie maritime s'étendant à une distance à la côte de 3 milles marins, du fait des relations fonctionnelles liant mer et delta

Seules les berges du Rhône incluses dans le périmètre étaient prises en compte dans le Contrat. En effet, le delta étant complètement endigué, les apports du fleuve sont artificiels via le réseau d'irrigation. De plus, les problématiques liées au Rhône dépassent géographiquement celles du delta.

Au plan administratif, ce périmètre s'étendait sur les deux communes des Saintes-Maries-de-la-Mer (en totalité) et d'Arles (en partie). La superficie concernée par le Contrat de delta était de 86 410 ha pour la partie terrestre et de 35 000 ha pour la partie maritime, soit un total de 121 410 ha.

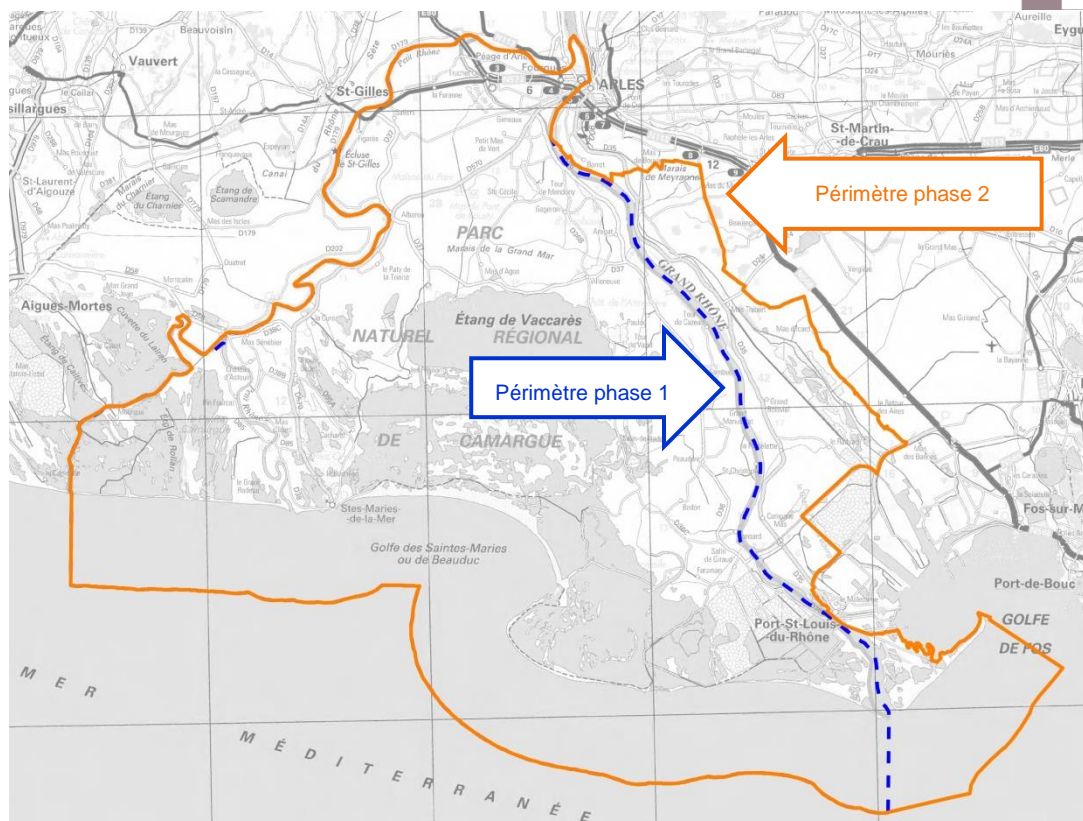
La question du périmètre du Contrat de delta Camargue a **émergé lors de la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue** (à partir de 2007) et a été traitée dans l'article 1.1 de la charte approuvée par décret ministériel le 15 février 2011 (décret n° 2011-177).

En effet dans cet article dont l'objet est d'« Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc », l'un des engagements du Parc est d'« *étendre la mise en œuvre du Contrat de delta Camargue au nouveau périmètre du Parc après réalisation du bilan intermédiaire* ».

Par conséquent, le document contractuel du Contrat de delta, signé en novembre 2012, précisait déjà que « *le périmètre du Contrat n'est pas figé et pourra évoluer au regard de territoires qui seront inclus dans le nouveau périmètre du Parc, conformément aux engagements inscrits dans sa nouvelle charte (article 1.1). Cette évolution devra se faire en articulation avec la démarche de gouvernance de l'eau en cours sur la rive gauche du Rhône.* »

Des arguments en matière de biogéographie, d'acceptabilité et de lisibilité sur le territoire et de complémentarité avec d'autres démarches de gestion de l'eau en rive gauche du Rhône, ainsi que les positions exprimées par les acteurs du territoire potentiellement concernés, ont conduit la structure porteuse à proposer d'étendre le périmètre du Contrat de delta à la **partie du Parc naturel régional de Camargue située en rive gauche du Grand Rhône**, à laquelle s'ajoute une **zone marine de trois milles marins**, à l'exception de l'anse de Carreau, comme présenté dans la carte page suivante.

Ce nouveau périmètre étendu permettra, outre les **actions** qui seront réalisées pendant les trois années que durera la seconde phase du Contrat de delta, d'améliorer à l'échelle du delta du Rhône la **cohérence de la gestion globale** de l'eau mais également d'instaurer une **coordination** générale de la **gouvernance** de l'eau.



Périmètres du Contrat de delta Camargue : phase 1 et phase 2

## ■ Article 2 : Objectifs généraux

Les objectifs généraux du Contrat de delta sont de :

- contribuer au bon état écologique et chimique des masses d'eau de la Camargue en réduisant les pollutions d'origine domestique et agricole,
- améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau,
- préserver et restaurer les milieux aquatiques continentaux et marins.

## ■ Article 3 : Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans s'étendant de 2017 à 2019 et constituant la seconde phase du programme d'actions du Contrat de delta Camargue.

Un bilan final sera mené à l'échéance du Contrat de delta par un organisme extérieur.

## ■ Article 4 : Programme d'actions

En tant que gestionnaires de financements publics et / ou maîtres d'ouvrages compétents, les partenaires du présent Contrat s'accordent sur un programme d'actions qui comporte **78 opérations** et s'organise sur la base de 7 orientations stratégiques :

- **Améliorons la connaissance et le suivi du milieu,**
- **Gérons la ressource en eau,**
- **Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique,**
- **Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine agricole,**
- **Agissons pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,**
- **Soutenons une gestion intégrée du littoral et du milieu marin,**
- **Sensibilisons le public à l'eau en Camargue et confortons la gouvernance locale dans le domaine de l'eau.**

## ■ Article 5 : Programmation

Les acteurs qui portent le projet ont décidé d'engager un Contrat de delta en deux phases.

Durant la première phase du Contrat signé en novembre 2012, 51 actions ont été mises en œuvre pour un montant de plus de 16 millions d'euros.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2016 et approuvé par le Comité de delta en septembre 2016.

Le programme d'actions pour la seconde phase du Contrat a également été élaboré en 2016, pour la période de 2017 à 2019 incluses.

## ■ Article 6 : Budget prévisionnel

Le présent programme d'actions pour la phase 2 du Contrat de delta est estimé à **21 794 528 €** répartis de la façon suivante entre les différentes orientations :

	<b>Phase 2 (2017-2019)</b>
Améliorons la connaissance et le suivi du milieu	1 087 396 €
Gérons la ressource en eau	5 627 120 €
Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique	7 903 000 €
Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine agricole	474 750 €
Agissons pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	4 790 102 €
Soutenons une gestion intégrée du littoral et du milieu marin	985 740 €
Sensibilisons le public à l'eau en Camargue et confortons la gouvernance locale dans le domaine de l'eau	926 420 €
<b>Total</b>	<b>21 794 528 €</b>

## ■ Article 7 : Engagements des partenaires financiers

Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage, signataires et / ou presentis comme maîtres d'ouvrages du présent Contrat pourront bénéficier d'aides financières provenant notamment de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'État.

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention,
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Les plans de financement définitifs seront ajustés par chaque maître d'ouvrage avec les financeurs concernés. Chaque financeur interviendra conformément aux modalités d'intervention en vigueur à la date de décision de l'aide et dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles allouées.

Certaines actions pourront déroger au taux plafond de 80 % de subventions publiques par leur caractère exemplaire, pilote ou stratégique, et ce, dans le respect du cadre réglementaire et des règles de chaque partenaire financier.

Pour la phase 2 du programme d'actions, les financements prévisionnels sont les suivants :

	Montants	Pourcentage
Agence de l'Eau RMC	5 468 017 €	25,1 %
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 484 693 €	11,4 %
Département des Bouches-du-Rhône	2 634 711 €	12,1 %
État	851 891 €	3,9%
Europe	720 281 €	3,3%
Autres (subventions d'autres partenaires, autofinancement par les maîtres d'ouvrage, ...)	9 634 936 €	44,2 %

### 7.1 Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au Contrat de delta Camargue phase 2, sur une période couvrant les années 2017 à 2019 (3 ans).

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement du Contrat, sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10<sup>ème</sup> programme (délibération 2016-32 relative au 10<sup>ème</sup> programme et ses délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du Contrat.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la deuxième partie du Contrat (2017-2019), ne pourra excéder un montant total d'aide de **5,4 M€**, montant indiqué dans les fiches actions, dont **29 625 €** d'aide spécifique.

Dans le cadre du présent Contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le Contrat de delta Camargue identifie l'action suivante pour laquelle l'Agence de l'eau garantit le taux de 50% jusqu'au 31 décembre 2019 :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération
Gestionnaires des terrains du Conservatoire du Littoral	Mise en œuvre de la gestion des zones humides sous protection foncière (MA 1)	350 000 € TTC / an

Pour les actions identifiées dans le Contrat et engagées avant le 31 décembre 2019, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus au Contrat et sous réserve de leur compatibilité avec le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau pour l'année 2019.

- **Financement des aides spécifiques contractuelles (cf. tableau)**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Années de réalisation	Montant de l'opération	Taux d'aide	Montant de la subvention
SM PNR Camargue	A l'école du delta (SG 5)	2018-2019	46 250 €	50%	23 125 €
SM PNR Camargue	Les jeunes pour le delta (SG 6)	2018-2019	13 000 €	50%	6 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>59 250 €</b>		<b>29 625 €</b>

- **Suivi du Contrat**

Le suivi du Contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises. Un bilan de fin de Contrat permettra de dresser le bilan de l'ensemble des opérations inscrites en priorité et en particulier celles directement liées à la réalisation du Programme de Mesures.

Le porteur de projet s'engage à insérer annuellement dans ses publications (papier ou web) un texte fourni par l'Agence de l'eau sur son programme d'action et ses priorités.

## **7.2 Engagement du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Les contrats de milieu constituent aujourd'hui un outil de gestion globale et de programmation financière indispensable à la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau. Ils relèvent d'une pratique de développement durable et de maîtrise des risques naturels à long terme.

Pour ces raisons, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur valide les objectifs du Contrat de delta Camargue ainsi que le contenu du programme d'actions et s'engage à participer au financement des opérations prévues dans la phase 2 du Contrat pour la période 2017 / 2019, dans la limite de sa politique d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide et suivant les critères d'attribution correspondants, ainsi que de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés et des disponibilités financières.

Ainsi, les engagements financiers de la Région sont prévisionnels et conditionnés par l'inscription des crédits, par le respect des critères régionaux d'intervention, par le vote d'une délibération et aussi sous réserve des évolutions législatives ou réglementaires.

Le programme d'action devra prendre en compte les priorités régionales en matière de gestion durable de la ressource en eau issues du Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau.

D'une manière générale, la Région intervient selon le cadre fixé par sa délibération du 30 juin 2017 portant sur la mise en œuvre des contrats de rivière, qui ouvre la possibilité de déroger aux critères habituels d'aide financière si l'intérêt de la préservation des milieux naturels aquatiques le justifie. Pour ces actions, le plafonnement des aides peut excéder les 30% maximum habituellement pratiqués ou des travaux non éligibles au cadre d'intervention peuvent bénéficier d'un soutien régional à titre exceptionnel, sans que le total cumulé des aides régionales d'un contrat puisse excéder 20%.

Ainsi, la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur correspond, sous réserve d'éligibilité des opérations présentées chaque année, à celle indiquée pour les trois années du tableau financier annexé en fin du présent document. Elle s'élève à un montant prévisionnel de 2 484 693 € pour un total d'opérations estimé à 21 794 528 €, soit une participation de 11,4 % au Contrat.



Dans le cadre du présent Contrat, la Région s'engage spécifiquement sur des actions qui constituent un « bonus contrat de rivière » et déroge ainsi à ses critères.

Ces actions sont les suivantes :

Fiche action	MO	Intitulé de l'action	Montant	Montant Région
MA 17	ONCFS	Travaux de restauration du réseau hydraulique des grandes cabanes du Vaccarès	80 000 €	24 000 € (30%)
MA 20	GPMM	Vers une gestion hydrologique durable conciliant biodiversité méditerranéenne et usages cynégétiques et pastoraux sur le Grand Clos et le Relai	766 148 €	155 800 € (20%)
SG 10	ASCO CCM	Connaissances partagées / base de données documentaire sur la gestion de l'eau	12 000 €	3 600 € (30%)

En outre, le Conseil Régional s'engage à participer au Comité technique et au Comité de delta, et à ce titre au suivi du Contrat de delta.

A noter également que la Région, en tant qu'autorité de gestion des crédits européens du FEDER, s'engage à étudier la possibilité de financer certains projets pouvant potentiellement être éligibles (projets visant à réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur la trame verte et bleue).

Les montants d'aide FEDER inscrits dans les plans de financement sont donc donnés à titre indicatif, les dossiers étant instruits dans le cadre des appels à propositions portant sur la Priorité d'Investissement 6d de l'Objectif Thématique 6 du Programme Opérationnel FEDER - FSE « Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes ».

### 7.3 Engagement du Département des Bouches-du-Rhône

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, le Département des Bouches-du-Rhône interviendra dans le cadre du Contrat de delta Camargue en tant que co-financeur. Il accordera ses aides en priorité aux actions de ce Contrat et dans la mesure où elles correspondent à ses critères d'éligibilité.

Le Département s'engage à participer au financement d'actions précisées dans les différentes fiches en fonction de ses modalités d'intervention et sous réserve de crédits disponibles.

Les plans de financement des actions du présent document sont prévisionnels. Les taux et les montants d'aides seront définitivement arrêtés au vu des projets présentés par les maîtres d'ouvrage.

Le Département des Bouches-du-Rhône interviendra sous réserve de la participation effective des financeurs tel que prévu dans les plans de financement et dans la limite des crédits dont il dispose.

Chaque action fera l'objet en son temps d'une sollicitation de la part du maître d'ouvrage qui constituera un dossier spécifique de demande d'aide auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

Cette demande sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente préalablement à sa réalisation.

### 7.4 Engagement de l'Europe

L'Europe s'engage, pour certaines actions, au titre des programmes FEADER ou FEDER notamment.

Les montants d'aide FEDER inscrits dans les plans de financement sont donnés à titre indicatif, les dossiers étant instruits dans le cadre des appels à propositions portant sur la Priorité d'Investissement 6d de l'Objectif Thématique 6 du Programme Opérationnel FEDER - FSE « Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes ».

Les montants d'aide FEADER inscrits dans les plans de financement sont donnés à titre indicatif, les dossiers étant instruits dans le cadre des appels à propositions annuels du Programme de Développement Rural FEADER 2014 - 2020 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **7.5 Engagement de l'État**

L'engagement de l'État est principalement celui du Ministère de la transition écologique et solidaire.

L'essentiel du financement de l'État porte sur les opérations concourant à la prévention et la protection contre les inondations inscrites dans les volets GR et LM.

Les engagements pris par l'État dans le présent Contrat restent subordonnés à l'ouverture des crédits suffisants par les lois de finances annuelles. Ils pourront être modifiés en fonction des différentes circulaires ministérielles. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat. Les dossiers devront être présentés selon les procédures d'instruction des dossiers prévues par les services compétents.

Les opérations financées par l'État sont estimées à titre indicatif dans les tableaux du Contrat. Les subventions seront précisées lors de l'instruction des dossiers selon les critères d'éligibilité en vigueur. De plus, le Conservatoire du Littoral se porte maître d'ouvrage de certaines actions, et est partenaire financiers d'autres actions.

## **■ Article 8 : Engagements des maîtres d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du Contrat de delta Camargue et s'engagent à :

- réaliser les opérations dans les conditions prévues au Contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel ;
- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat ;
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat.

## **■ Article 9 : Engagements de la structure porteuse**

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue porte le Contrat de delta pour le compte des structures concernées.

Il s'engage à assurer :

- le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- la mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :
  - le secrétariat technique et administratif du Comité de delta,
  - l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du Contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations),
  - la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du Contrat ;
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article 2 et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les actions de communication et de sensibilisation ;
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement ...) ;
- par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, il s'engage à assurer les opérations dont il a la charge en application de l'article 8 (engagement des maîtres d'ouvrage) dans les délais fixés.

## ■ Article 10 : Pilotage du Contrat

Les partenaires du Contrat coordonnent leurs actions au sein du Comité de delta, qui a pour rôle de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des actions planifiées dans le Contrat. La composition du Comité de delta a été modifiée par arrêté préfectoral du 13 février 2017. Son secrétariat est assuré par la structure porteuse.

Dans ce cadre, des bilans annuels (techniques, financiers, suivi administratif) d'avancement du programme d'actions du Contrat doivent lui être présentés.

Le Comité de delta pourra désigner des commissions spécifiques pour améliorer le suivi des actions (commission transversale, commission thématique, suivi particulier d'une action ...).

Le niveau de précision de la définition d'une action peut augmenter entre sa présentation dans le Contrat de delta et celle aux instances de financement. Une action pourra donc subir des ajustements dans la mesure où son nouveau montant n'excède pas 130% de son montant d'origine et où l'objectif inscrit dans le Contrat de delta, partagé dans son interprétation entre la structure porteuse et l'organisation des instances de financement concernées, n'est pas remis en cause. Tout autre ajustement doit être validé par le Comité de delta ou son instance de suivi tout en demeurant dans l'esprit du Contrat.

La bonne exécution du Contrat, contrôlée par le Comité de delta, se définit au minimum par :

- le respect des engagements des différents partenaires ;
- la mise en œuvre effective des opérations du contrat ;
- le respect des modalités de fonctionnement.

Le constat de dysfonctionnements pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation (cf. article 11).

## ■ Article 11 : Résiliation

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent Contrat pourra être prononcée.

Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès du Comité de delta pour information. La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Fait à .....,

Le .....

*Signatures en pages 10 à 12*

Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Madame la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Maire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	Monsieur le Maire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
Monsieur le Président du Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône	Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles	Monsieur le Président de la Société d'économie mixte des Saintes- Maries-de-la-Mer

<p>Monsieur le Délégué régional de Provence Alpes Côte d'Azur du Conservatoire du littoral</p>	<p>Monsieur le Délégué régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage</p>	<p>Madame la Directrice du Grand Port Maritime de Marseille</p>
<p>Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône</p>	<p>Monsieur le Président de la Société nationale de protection de la nature (SNPN)</p>	<p>Monsieur le Directeur de la Fondation de la Tour du Valat</p>
<p>Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement (CPIE) Rhône Pays d'Arles</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée</p>	<p>Madame la Présidente de l'Association des Amis des marais du Vigueirat</p>
<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée (ASA) de Fumemorte</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement de la Sigoulette</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale constituée d'office (ASCO) de l'égoût de Roquemaure</p>

<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée (ASA) du bassin des Saintes-Maries- de-la-Mer</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale constituée d'office (ASCO) des vidanges de Corrège Camargue Major</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale constituée d'office (ASCO) du canal du Japon</p>
<p>Madame la Présidente de l'Association syndicale autorisée (ASA) du Bras mort</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale constituée d'office (ASCO) Roubine de la Triquette</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée (ASA) de remembrement de Mas Thibert</p>

## Annexe : tableau financier de synthèse

CS. Améliorons la connaissance et le suivi du milieu - 1,09 M€									
Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement	
<b>CS1</b> Acquisition de matériel pour le suivi des eaux et des milieux	Partenaires du réseau de suivi : PNRC, SNPN/RNC, TDV, CD13	183 600	50%	30%	-	-	-	20%	
<b>CS2</b> Mise en œuvre du réseau de suivi des eaux et des milieux	Partenaires du réseau de suivi : PNRC, TDV	535 626	50%	8,6%	8,2%	-	8,3% (WWF)	24,9%	
<b>CS3</b> Suivi post-travaux de l'état écologique des milieux lagunaires des Etangs et marais des salins de Camargue	Fondation Tour du Valat	33 524	47%	28%	-	-	-	25%	
<b>CS4</b> Suivi et amélioration de la qualité de l'eau du Vaccarès	Société nationale de protection de la nature (SNPN) - Réserve de Camargue	199 500	50%	21%	-	-	-	29%	
<b>CS5</b> Suivi des effets des opérations de réhabilitation du canal du Vigueirat sur les habitats et les espèces	Association des Amis des marais du Vigueirat	68 249	50%	20%	10%	-	-	20%	
<b>CS6</b> Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques sur le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	65 000	-	45%	27%	-	8% (Véolia)	20%	
<b>Total Connaissance Suivi - CS</b>		<b>1 087 396 €</b>							

GR. Gérons la ressource - 5,6 M€									
Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement	
<b>GR1</b> Etude de l'équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et salée dans le système Vaccarès et les Etangs et marais des salins de Camargue	Fondation Tour du Valat	90 230	50%	30%	-	-	-	20%	
<b>GR2a</b> Schéma directeur de drainage de l'association syndicale de Fumemorte	Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement du canal de Fumemorte	50 000	-	20%	40%	-	-	40%	
<b>GR2b</b> Schéma directeur de drainage de l'association syndicale de la Sigoulette	Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement de la Sigoulette	40 000	-	20%	40%	-	-	40%	
<b>GR2c</b> Schéma directeur de drainage de l'association syndicale de Roquemaure	Association syndicale constituée d'office (ASCO) de l'égout de Roquemaure	35 000	-	20%	40%	-	-	40%	

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>GR3</b> Schémas directeurs d'irrigation	A définir	pas de chiffrage	-	30%	30%	-	-	40%
<b>GR4</b> Diagnostic pour l'optimisation des consommations d'énergie et des prélèvements en eau des stations de pompage collectives	SMGAS du pays d'Arles / ASP volontaires	14 000	-	30%	30%	-	-	40%
<b>GR5</b> Etude pour l'amélioration des rejets et de la capacité de ressuage des étangs communaux par la station de l'Eolienne	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	40 000	-	30%	50% max.	-	-	20% minimum
<b>GR6</b> Travaux de confortement du canal des Launes en zone urbaine	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	215 400	-	-	60% max.	-	-	40% minimum
<b>GR7</b> Amélioration de la capacité de pompage de la station de l'Eolienne	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	170 000	-	-	-	-	-	100%
<b>GR8</b> Mise en sécurité de la station de pompage d'assainissement de la Fadaise	Association syndicale autorisée (ASA) du bassin des Saintes-Maries-de-la-Mer	8 000	-	20%	40%	-	-	40%
<b>GR9</b> Travaux d'aménagement du réseau de drainage du bassin Corrège Camargue Major	Association syndicale constituée d'office (ASCO) des vidanges de Corrège Camargue Major	979 740	-	20%	40%	-	-	40%
<b>GR10</b> Travaux d'aménagement du réseau et des ouvrages du bassin du Japon	Association syndicale constituée d'office (ASCO) du canal du Japon	158 000	-	20%	40%	-	-	40%
<b>GR11</b> Travaux de cuvelage du canal d'irrigation du Bras Mort	Association syndicale autorisée (ASA) du Bras mort	1 961 000	-	20%	40%	-	-	40%
<b>GR12</b> Travaux de réhabilitation des ouvrages et réseaux d'irrigation de la Roubine de la Triquette	Association syndicale constituée d'office (ASCO) de la Roubine de la Triquette	342 750	-	30%	30%	-	-	40%
<b>GR13</b> Travaux de réhabilitation des ouvrages et réseaux d'irrigation de Mas Thibert	Association syndicale autorisée (ASA) de remembrement de Mas Thibert	23 000	-	30%	30%	-	-	40%
<b>GR14</b> Réhabilitation du puits de la Comtesse	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer	1 500 000	-	30%	25%	-	40% (Etat)	5%
<b>Total Gestion Ressource - GR</b>		<b>5 627 120 €</b>						



## LPd. Poursuivons les efforts de lutte contre les poll. d'origine domestique 7,9 M€

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>LPd1</b> Elaboration du schéma directeur d'assainissement intercommunal	Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)	221 000	50%	-	30%	-	-	20%
<b>LPd2</b> Extension du réseau de collecte des eaux usées au secteur de Gimieux (Arles)	Communauté d'agglomération ACCM	2 500 000	30%	-	9%	-	-	61%
<b>LPd3</b> Création du réseau de transfert vers la station d'épuration des Stes-Maries-de-la-Mer	Communauté d'agglomération ACCM	1 000 000	30%	-	-	-	-	70%
<b>LPd4</b> Extension du réseau de collecte des eaux usées au secteur de la route d'Arles (Stes-Maries-de-la-Mer)	Communauté d'agglomération ACCM	1 300 000	30%	-	à étudier	-	-	70% max.
<b>LPd5</b> Réhabilitation du réseau de collecte du secteur du parking des Launes (Stes-Maries-de-la-Mer)	Communauté d'agglomération ACCM	600 000	30%	-	à étudier	-	-	70% max.
<b>LPd6</b> Finalisation du dispositif d'autosurveillance des systèmes de traitement des eaux usées	Communauté d'agglomération ACCM	32 000	30%	-	50%	-	-	20%
<b>LPd7</b> Réhabilitation des ouvrages d'assainissement non collectif et semi-collectif	Communauté d'agglomération ACCM	2 250 000	33%	-	-	-	67% (propriétaires)	-
<b>Total Lutte Pollution domestique - LPd</b>		<b>7 903 000 €</b>						

## LPa. Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine agricole 474 750 €

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>LPa1</b> Animation agriculture - environnement sur le bassin de Fumemorte	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	99 000	30%	25%	25%	-	-	20%
<b>LPa2</b> Animation du réseau DEPHY Riz	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	99 000	-	-	-	-	75% (AFB)	25%
<b>LPa3</b> Développement des pratiques agro écologiques au sein des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles	39 750	à préciser	à préciser	-	-	-	à préciser

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>LPa4</b> Accompagnement pour la réalisation d'aires de lavage et de remplissage des cuves de phytosanitaires et engins agricoles	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	12 000	50%	-	-	-	-	50%
<b>LPa5</b> Réalisation d'aires de lavage et de remplissage des cuves de phytosanitaires et engins agricoles	Exploitants agricoles	225 000	-	-	-	80% à 100%	-	20% max.
<b>LPa6</b> Perspectives d'actions à développer pour la réduction des pollutions d'origine agricole	à préciser	à préciser	à préciser	à préciser	à préciser	à préciser		
Total Lutte Pollution agricole - LPa		474 750 €						

### MA. Agissons pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - 4,8 M €

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>MA1</b> Mise en œuvre de la gestion des zones humides sous protection foncière	Gestionnaires de terrains du Conservatoire du littoral	1 050 000	50%	-	-	-	-	50%
<b>MA2</b> Elaboration des plans de gestion des terrains du Conservatoire du littoral	Conservatoire du littoral	329 000	80%	-	-	-	-	20%
<b>MA2b</b> Elaboration du plan de gestion des espaces naturels de la couronne agri-environnementale du Grand Port Maritime de Marseille	Grand Port Maritime de Marseille	52 000	60%	20%	-	-	-	20%
<b>MA3</b> Elaboration d'un plan stratégique de gestion des zones humides en Camargue	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	45 000	80%	-	-	-	-	20%
<b>MA4</b> Suivi du recrutement en civelles au pertuis de la Fourcade	Association Migrateurs Rhône Méditerranée	73 000	45,6%	11,9%	22,5%	-	-	20%
<b>MA5</b> Suivi du recrutement en civelles et anguilles du Rhône et des introductions par les pompages d'irrigation	Association Migrateurs Rhône Méditerranée	62 000	45,3%	21,7%	13%	-	-	20%
<b>MA6</b> Suivi du recrutement en civelles sur l'hydrosystème Vigueirat	Grand Port Maritime de Marseille + Les Amis des Marais du Vigueirat	18 000	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA7</b> Evaluation de la franchissabilité de l'ouvrage du Galéjon par l'anguille européenne	Grand Port Maritime de Marseille	28 500	50%	30%	-	-	-	20%

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>MA8</b> Suivi télémétrique de la dévalaison de l'anguille	Fondation Tour du Valat	173 411	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA9</b> Suivi ichthyologique visant l'étude de la connectivité entre milieu marin et complexe lagunaire du Vaccarès via les Etangs et marais des salins de Camargue	Fondation Tour du Valat	181 826	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA10</b> Inventaire piscicole et étude de faisabilité de la mise en place d'une gestion en faveur des poissons migrateurs amphihalins aux Marais du Vigueirat	Les Amis des Marais du Vigueirat	94 210	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA11</b> Aménagement d'un dispositif de continuité écologique au pertuis de la Fourcade	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer	286 000	40%	-	25%	30%	-	5%
<b>MA12</b> Synthèse et analyse sur la continuité écologique à l'échelle du delta pour élaboration d'une stratégie globale	Fondation Tour du Valat	85 000 à préciser	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA13</b> Etude pour l'adaptation du réseau de drainage aux enjeux des espaces naturels protégés sur le bassin du Japon	Conservatoire du littoral	75 000	50%	30%	-	-	13% (WWF)	7%
<b>MA14</b> Etat des lieux - diagnostic préalable à la restauration et reconnexion des marais du Vieux Rhône	Fondation Tour du Valat	69 843	50%	30%	-	-	15% (WWF)	5%
<b>MA15</b> Restauration hydraulique des lagunes du site des Etangs et marais des salins de Camargue (EMSC) et renforcement de l'axe hydrobiologique Vaccarès - EMSC - mer	Conservatoire du littoral	459 434	50%	-	-	-	14% (WWF)	36%
<b>MA16</b> Travaux "pilote" d'entretien ou restauration des canaux	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	16 500	-	30%	50%	-	-	20%
<b>MA17</b> Travaux de restauration du réseau hydraulique des grandes cabanes du Vaccarès	Office national de la chasse et de la faune sauvage	80 000	-	30%	-	-	-	70%
<b>MA18</b> Etude du fonctionnement hydraulique et écologique du Bois François	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	20 000	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA19</b> Etude de la réhabilitation de la Petite Forêt et mise en œuvre	Les Amis des Marais du Vigueirat	76 000	13%	30%	-	-	-	57%

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>MA20</b> Vers une gestion hydrologique durable conciliant biodiversité méditerranéenne et usages cynégétiques et pastoraux sur le Grand Clos et le Relai	Grand Port Maritime de Marseille	766 148	24%	20%	-	à préciser	-	24% minimum
<b>MA21</b> Elaboration de plans d'entretien prenant en compte les enjeux de conservation de la couronne verte du GPM	Grand Port Maritime de Marseille	152 000	-	30%	-	-	-	70%
<b>MA22</b> Restauration des marais à marisque	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	26 100	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA23</b> Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques sur la Réserve des Marais du Vigueirat pour une gestion favorable à l'avifaune paludicole et à la reproduction des larvo-limicoles coloniaux	Les Amis des Marais du Vigueirat	144 108	-	30%	-	-	-	70%
<b>MA24</b> Restauration écologique du canal du Vigueirat par arrachage mécanique des Jussies	Les Amis des Marais du Vigueirat	232 022	50%	-	-	30%	-	20%
<b>MA25</b> Mise en œuvre d'une stratégie globale de régulation des espèces végétales envahissantes sur la couronne verte du GPM	Grand Port Maritime de Marseille	185 000	50%	30%	-	-	-	20%
<b>MA26</b> Communication autour des expériences de gestion des espèces invasives en marais doux	Office national de la chasse et de la faune sauvage	10 000	50%	30%	-	-	-	20%
<b>Total Milieux Aquatiques - MA</b>		<b>4 790 102 €</b>						

### LM. Soutenons une gestion intégrée du littoral et du milieu marin - 985 740 €

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>LM1</b> Renforcement des nurseries artificielles et développement d'habitats de pontes pour céphalopodes	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	100 000	-	40%	40%	-	-	20%
<b>LM2</b> Outils / investissements de communication et sensibilisation sur le littoral et le milieu marin	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	15 000	-	30%	-	12%	10% (Véolia)	48%
<b>LM3</b> Implantation d'habitats artificiels à fonction écologique dans Port Gardian	Société d'économie mixte des Saintes-Maries-de-la-Mer (SEMIS)	66 540	50%	20%	-	-	-	30% min.

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>LM4</b> Suivi de la ressource en tellines	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	15 200	-	30%	50%	-	-	20%
<b>LM5</b> Étude du système de protection littoral du delta du Rhône géré par le Symadrem	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer	400 000	-	30%	25%	-	40% (Etat)	5%
<b>LM6</b> Protection des plages et dunes par ganivelles et filets	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	30 000	-	-	60%	-	-	40%
<b>LM7</b> Aménagement paysager des portes d'entrée du site Etangs et marais des salins de Camargue	Conservatoire du littoral	359 000	-	30%	-	-	17% (F. des Jeux)	53%
<b>Total Littoral Mer - LM</b>		<b>985 740 €</b>						

### SG. Sensibilisons le public à l'eau en Camargue et confortons la gouvernance locale dans le domaine de l'eau - 926 420 €

Intitulé	Maître d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>SG1</b> Animation du Contrat de delta et d'une gestion globale et intégrée	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	414 700	50%	12,8%	5,4%	-	-	31,8%
<b>SG2</b> Elaboration d'un Schéma d'Organisation de la Compétence Locale de l'Eau (SOCLE) sur le grand delta du Rhône	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer	200 000	80%	-	-	-	-	20%
<b>SG3</b> Bilan final, évaluation et prospective du Contrat de delta	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	60 000	50%	30%	-	-	-	20%
<b>SG4</b> Animation de la stratégie et du réseau des acteurs de l'éducation à l'eau en Camargue	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	86 870	50%	30%	-	-	-	20%
<b>SG5</b> A l'école du delta	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	46 250	50%	-	-	-	-	50%
<b>SG6</b> Les jeunes pour le delta	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	13 000	50%	-	-	-	-	50%
<b>SG7</b> Les cafés de l'eau en Camargue	CPIE Rhône - Pays d'Arles	7 000	50%	-	30%	-	-	20%
<b>SG8</b> Les pros parlent aux pros	CPIE Rhône - Pays d'Arles	11 730	50%	-	30%	-	-	20%

Intitulé	Maitre d'ouvrage identifié	Budget (€)	Agence de l'eau	Région PACA	Département 13	Europe	Autre	Autofinancement
<b>SG9</b> Les chantiers citoyens de l'eau	CPIE Rhône - Pays d'Arles	18 920	50%	-	30%	-	-	20%
<b>SG10</b> Connaissances partagées / base de données documentaire sur la gestion de l'eau	Association syndicale constituée d'office (ASCO) des vidanges de Corrèze Camargue Major	12 000	-	30%	-	-	-	70%
<b>SG11</b> Visite pédagogique de la station de pompage d'Albaron	Association syndicale constituée d'office (ASCO) des vidanges de Corrèze Camargue Major	12 000	13%	-	-	-	-	87%
<b>SG12</b> Réhabilitation du sentier ludo-pédagogique des Marais du Vigueirat : le sentier des Cabanes	Les Amis des Marais du Vigueirat	43 950	-	17%	-	-	40% (C. du littoral)	43%
<b>Total Sensibilisation Gouvernance - SG 926 420 €</b>								

Le présent document constitue le **document contractuel** de la phase 2 du Contrat de delta Camargue, et s'accompagne de deux autres tomes :

- **document de présentation** : rappel des enjeux du territoire et orientations du Contrat, point sur l'état des eaux et milieux aquatiques, synthèse du bilan à mi-parcours, présentation de la phase 2 du Contrat ;
- **recueil des fiches actions** : présentation des 78 actions de la phase 2 sous forme de fiches recto-verso avec description sommaire et programmation financière des projets.



## Contrat de delta Camargue

Animation – Coordination :  
Parc naturel régional de Camargue



Avec le soutien financier de :

